



AuM

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

Sur proposition de Madame Michèle LERNOU, Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, en début de séance le rajout d'une affaire à l'ordre du jour portant sur la fixation des tarifs des caveaux et columbariums de la 8^{ème} tranche du cimetière paysager du Rouergas.

1. Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) – Bilan de la concertation et arrêt du projet

Le Conseil Municipal a arrêté le bilan de la concertation et le projet de Plan Local d'Urbanisme qui sera donc transmis à l'ensemble des personnes publiques associées pour avis.

2. Zonage d'assainissement - Arrêt du projet de périmètre

L'Assemblée a décidé d'arrêter le projet de zonage d'assainissement qui sera soumis à enquête publique conjointement à celle diligentée dans le cadre de l'élaboration du PLU.

3. Occupation du domaine public par les ouvrages d'assainissement – institution d'une redevance

Une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'assainissement est instituée. Elle sera appliquée à compter du 10 janvier 2017 selon les bases suivantes :

Taux de redevance	Assiette de référence	Montant
30 € / km de réseau	68,9 km	2 067 €
2 € / m ² d'emprise au sol	5 515 m ²	11 030 €
	TOTAL	13 097 €

L'actualisation des assiettes de référence sera réalisée au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution des ouvrages (extensions, mises hors service, etc.).

4. Service public de l'assainissement collectif – Approbation du principe d'une gestion déléguée

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé le principe de l'exploitation du service public de l'assainissement collectif dans le cadre d'une délégation de service public et plus précisément d'une convention d'affermage.

5. Parcelle BP n°70, issue de la parcelle BP 68 – ZAE du Rouergas – Aliénation à la société CMFMC, représentée par M. CANO Marcel

L'Assemblée a autorisé la vente de la parcelle cadastrée BP n°70 d'une superficie de 1 938 m², détachée de la parcelle cadastrée BP n°68 au prix de 175 000 € à la société CMFMC représentée par M. CANO Marcel.

6. Règlement local de publicité - Prescription de l'élaboration et définition des modalités de la concertation

Il a été décidé de prescrire l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité (RLP) et de fixer les modalités de la concertation : mise à disposition du public et des personnes concernées d'un registre et d'une page sur le site internet pour la formulation des observations et propositions tout au long de la procédure d'élaboration du RLP, organisation d'au moins une réunion publique destinée à la population et d'au moins une réunion destinée aux commerçants, artisans et entrepreneurs.

7. Aménagement d'un cheminement piéton entre l'allée de la Cannelle et la salle Rompude – Fonds de concours alloué par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

Le Conseil Municipal a accepté le principe de soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup pour l'aménagement d'un cheminement piéton entre l'allée de la Cannelle et la salle Rompude sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 17 551,49 €.

8. Aménagement d'un cheminement piéton derrière le lotissement des Argalas le long du ruisseau du Pézouillet – Fonds de concours alloué par la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup

Pour l'aménagement d'un cheminement piéton derrière le lotissement des Argalas le long du ruisseau du Pézouillet, une aide de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 19 136,15 € a été acceptée par l'Assemblée.

9. Action jeunesse – détermination des tarifs du séjour ski – hiver 2017

Les tarifs du séjour ski hiver 2017 organisé par la commune du 6 au 10 février 2017 pour un groupe de 40 à 50 adolescents âgés de 12 à 17 ans à Aillon Le Jeune ont été fixés.

10. Renouvellement de l'activité théâtre au collège François Villon – année 2016-2017

L'activité théâtre à destination des collégiens en partenariat avec le foyer socio-éducatif du collège François Villon est renouvelée pour l'année scolaire 2016/2017. Elle s'adresse à un groupe de 14 à 28 élèves maximum durant 30 séances de deux fois une heure, du 22 septembre 2016 au 15 juin 2017. Une participation de la famille de 25 € par enfant sera demandée. La contribution du foyer socio-éducatif sera modulable en fonction du nombre d'inscrits, et la participation de la Mairie a été fixée à 1 200 €.

11. Convention tripartite entre Hérault Energies, la Commune et la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres pour un transfert de compétence en matière d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides

Dans le cadre de la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, Madame le Maire est autorisée à signer avec Hérault Energies et la CESML une convention définissant les modalités d'intervention de chacun.

12. Convention avec la Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres pour l'implantation d'un nouveau poste de transformation électrique « Pézouillet »

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé la signature de conventions avec la CESML afin de créer un nouveau poste de transformation électrique « Pézouillet » sur la parcelle cadastrée AT n°11 appartenant à la commune ainsi qu'un réseau souterrain.

13. Mise en place d'un dispositif RézoPouce et validation de la carte des arrêts

La mise en place du dispositif RézoPouce initié par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a été autorisée par le Conseil Municipal ; la carte des 6 arrêts du RézoPouce, qui correspond aux arrêts actuels des transports en commun, a été validée.

14. Personnel territorial – modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois a été adopté.

15. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

16. Cimetière paysager du Rouergas 8^{ème} tranche – Fixation des tarifs des caveaux et columbariums

Les tarifs des caveaux et columbariums de la 8^{ème} tranche du cimetière paysager du Rouergas ont été fixés.

LE MAIRE



Michèle LERNOUT